



MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

ACQUISITION D'UN CAR SCOLAIRE NEUF / OCCASION
AVEC REPRISE DU CAR SCOLAIRE COMMUNAL

CAHIER DES CHARGES

PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE :

LA MAIRIE DE PIERRES REPRESENTE PAR SON MAIRE, DANIEL MORIN
1 PLACE JEAN MOULIN 28130 PIERRES
Téléphone : 02 37 27 66 50
Mail : mairie@mairie-pierres.fr

Remise des offres :

Date limite de réception : 03 septembre 2021
Heure limite de réception : 12 h 00 (douze heures)

ARTICLE 1 : CONTEXTE LOCAL

La commune de Pierres, en qualité d'autorité organisatrice de second rang des transports scolaires, organise le service de transport scolaire pour les élèves domiciliés dans la commune, à destination des écoles maternelle et primaire de la commune et du collège Jean Racine de Maintenon.

Le car communal est également utilisé pour les sorties pédagogiques organisées par les enseignants, les sorties périscolaires ou celles d'associations de la commune.

Afin d'assurer le remplacement du car actuel, la commune est acquéreuse d'un car de type scolaire permettant le transport d'enfants à partir de 3 ans, avec nécessité de reprise de son ancien véhicule.

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES GENERALES DU VEHICULE

Le nombre de places assises (hors conducteur) doit être de 50 à 60 places.

La longueur totale du car ne doit pas dépasser les 13 mètres.

Le car proposé peut être neuf ou d'occasion.

Pour un véhicule neuf, il doit impérativement répondre à la norme Euro VI.

Pour un véhicule d'occasion, il doit impérativement répondre à la norme Euro V et avoir de moins de 30 000 km au compteur.

Le véhicule proposé devra être de préférence de couleur grise. A défaut, il devra être proposé blanc.

ARTICLE 3 : EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Le car doit être pré-équipé pour le transport de personnes à mobilité réduite, en particulier au fauteuil roulant : pré-équipement en palette PMR - UFR.

Le système d'ouverture de la porte avant par l'extérieur doit être situé sur le côté du car.

Les équipements suivants doivent nécessairement être proposés :

- Ethylo-test antidémarrage
- Système de freinage ABS - ARS : antiblocage de roues et anti-patinage
- EBS - ESP : freinage électronique et correcteur de trajectoire

ARTICLE 4 : ELEMENTS A PRECISER DANS LE MEMOIRE TECHNIQUE

Le documentation technique du candidat devra préciser les éléments suivants :

- Longueur et largeur du véhicule
- Nombre de places assises
- Empattement et Porte-à-faux
- Rayon de braquage
- Hauteur sous-châssis
- Motorisation : puissance et cylindrée
- Descriptif du système d'éthylo-test antidémarrage
- Volume des soutes
- Volume du réservoir
- Consommation constructeur en litres pour 100 km

ARTICLE 5 : LES OPTIONS

Le candidat devra obligatoirement proposer en option l'équipement en palette PMR-UFR. Le nombre de places dont UFR devra être précisé ainsi de toutes caractéristiques du véhicule.

Le candidat pourra également proposer, en option, une boîte de vitesse automatique ainsi que les éléments de confort et de sécurité qu'il jugera utile de proposer par rapport à l'énoncé du besoin de la commune.

ARTICLE 6 : LES VARIANTES

Le candidat pourra proposer, en variantes, des solutions de motorisation permettant de limiter les émissions en CO2 et la consommation énergétique du véhicule.

ARTICLE 7 : GARANTIE ET ENTRETIEN

Il est attendu une durée de garantie d'au minimum un an à compter de la réception.

Le candidat devra fournir la liste et les coordonnées complètes des ateliers agréés pour l'entretien et la maintenance du véhicule qu'il proposera. Ceux-ci doivent obligatoirement être localisés dans un rayon de 50km maximum autour de la commune de Pierres.

ARTICLE 8 : CONDITIONS DE REPRISE DU VEHICULE COMMUNAL

Le car actuel de la commune doit être repris par le titulaire.

Il s'agit d'un car scolaire Irisbus modèle Midway de 43 places immatriculé 5270 WY 28.

Première immatriculation en date 22 décembre 2008.

131 191 km au compteur en date du 10 juillet 2021.

Le candidat devra préciser les conditions de reprise du véhicule : montant, date, devenir envisagé pour le véhicule.

Afin d'avoir une idée précise de l'état du car communal à reprendre, une visite technique pourra être effectuée par le candidat qui en fait la demande par mail ou courrier à la mairie de Pierres. Une proposition de RDV lui sera faite.

ARTICLE 9 : LIVRAISON ET PRISE EN MAIN

Il est attendu une livraison du véhicule durant la semaine 50 de l'année 2021 et dans tous les cas dans un délai maximum de 3 mois (90 jours) à compter de la notification du marché.

La livraison du véhicule devra se faire aux services techniques de la commune de Pierres à l'adresse suivante :

1 rue du 19 mars – 28130 Pierres

Il est demandé au candidat de proposer une session de formation de prise en main pour les conducteurs de la commune.

A Pierres, le

**Le Maire,
Daniel MORIN**

**Vu et accepté par le
fournisseur soussigné**